



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 13530

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la sécurité maritime. Dans son rapport de novembre 2012 sur « la sécurité des navires et de leurs équipages », la Cour des comptes recommande de définir pour les dix ans à venir une politique de ressources humaines cohérente avec les objectifs stratégiques de la politique de sécurité des navires en homogénéisant les statuts et modalités de gestion des inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche, est particulièrement attentif aux problématiques de sécurité maritime et, dans ce cadre, à l'analyse de la Cour des Comptes sur la mission de sécurité des navires. Il mène une politique de ressources humaines qui cherche à concilier les impératifs de rationalisation de l'effort de l'État et ceux des métiers exercés notamment dans le domaine de la sécurité des navires. La gestion prévisionnelle des compétences maritimes est un souci constant du ministère qui considère ces compétences comme étant « critiques », c'est à dire indispensables, rares et difficiles à acquérir ou à transmettre. La certification qualité ISO 9001-2008 que le ministère a obtenu en novembre dernier sur la partie de contrôle de la sécurité des navires, prévoit un chapitre sur le maintien des compétences et la formation des agents. Ces compétences sont régulièrement évaluées et l'École nationale de sécurité et d'administration de la mer de Nantes délivre des formations poussées aux agents, répondant en cela aux normes internationales (OMI) et communautaires (EMSA).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13530

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7343

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7225